



Les services de la CSC

La CNE est une centrale de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) et à ce titre, elle permet à ses affiliés de bénéficier des services de celle-ci (sans que cela ne vous coûte 1€ de plus).

Les centres de services de la CSC

Les centres de services de la CSC donnent accès à une gamme étendue de services syndicaux. Du personnel spécialisé peut aider et conseiller les affilié-e-s bien au courant des législations en vigueur, ils peuvent apporter une aide efficace.

La CSC développe également des programmes de calcul et des applications informatiques qui permettent à ses affilié-e-s de recevoir des calculs précis, une explication détaillée de ceux-ci et tous les formulaires adéquats. L'accès à ces programmes de calculs est réservé à nos affilié-es. Aussi, pour y accéder, vous devrez suivre une procédure qui, via votre numéro d'affiliation, vous permettra d'accéder à un mot de passe.

Les services syndicaux traitent entre autres:

- du temps de travail
- des salaires
- du crédit-temps et réduction de carrière
- des contrats 1
- des accidents de travail
- de la prépension
- de la fiscalité
- des maladies professionnelles
- des primes de fin d'année et syndicales
- des licenciements et faillites
- des vacances annuelles 2
- des allocations familiales
- des bourses d'étude 3
- des documents sociaux 4
- des maladies et accidents
- d'apporter un soutien en cas de grève

1. La CSC peut vous apporter toutes les précisions utiles relatives aux différents types de contrats, de statuts et leur contenu.

Le temps où il n'existait quasi qu'un seul type de contrat est largement dépassé. Divers plans de carrière et des formes de travail flexibles sont le résultat de types de contrats divers. Le contrat à durée déterminée, à temps partiel, à l'essai, pour ouvrier-ère, pour employée, pour fonctionnaire, pour job étudiant-e, contrat d'intérimaire,... ceci n'est qu'un échantillon parmi une large gamme. Dans ces conditions, il est normal que vous ne sachiez plus si votre contrat doit être rédigé de telle ou telle manière.

2. La CSC veille à ce que vos congés ne tombent pas à l'eau

Chacun peut apprécier quelques jours d'interruption de travail. Mais à quelle période et à combien de jours avez-vous réellement droit ? Et le pécule de vacances, comment est-il calculé ? Lorsque vous changez d'employeur ou quand vous terminez vos études, n'avez-vous pas droit, dans ce cas, à des vacances ?

3. Grâce à ses services relatifs aux bourses d'étude, la CSC veille à ce que personne ne soit exclu de l'enseignement.

Etudier est important mais c'est également coûteux. Dès les premiers mois de l'année scolaire, la CSC organise, dans certains cas avec le MOC, des services relatifs aux bourses d'étude : il est possible d'examiner si vous avez droit à une bourse et quel en est éventuellement le montant.

4. Documents sociaux: la CSC peut vous aider...

Fiches de paie, fiches d'impôt, bon de cotisation pour la mutuelle, comptes individuels... Tous ces documents existent, mais à quoi servent-ils ? et à qui les rendre ?

La CSC paie votre chômage ou votre prépension, vos allocations de garantie de revenus pour temps partiels.

La CSC vous informe

- La CSC offre aux affiliés une information ciblée via des brochures et dépliants. L'offre va du dépliant de présentation de la sécurité au travail jusqu'aux publications de réglementation sociale. Ils sont gratuits. Disponibles dans les fédérations régionales ou à commander via le site de la CSC : www.csc-en-ligne.be.
- La CSC met à disposition de ses affiliés une mine d'information sur un site en ligne ; en plus des textes, on trouve également des programmes de calcul (prépension, crédit-temps, salaire net...), des bons de commande pour des brochures et dépliants et la possibilité d'avoir une info propre à sa région ou à son secteur.
- La CSC dispose enfin d'un temps d'antenne sur les chaînes de radio et TV de la RTBF. L'émission radio intitulée « socialement vôtre » est diffusée un mercredi sur deux sur les ondes de La Première à 20h2. En sept minutes, vous découvrirez un thème de l'actualité sociale. L'émission TV « Opinions CSC » est diffusée environ cinq fois par an sur la RTBF Une et rediffusée sur La Deux et La Trois. Ce magazine aborde les questions sociales du moment avec recul et analyse. Avec Opinions CSC, vous serez au courant des enjeux cruciaux de la concertation sociale.

La CSC vous aide à régler les différentes étapes de votre dossier chômage :

- Information lors de la rédaction de votre dossier, de l'influence sur le paiement de vos indemnités de votre durée de chômage et de votre composition de ménage, information sur votre inscription à l'ONEm et sur le contrôle de pointage ;
- Examen des conditions d'accès ;
- Avis et guidance au rassemblement des documents nécessaires ;
- Rédaction des bons documents et envoi à la bonne institution ;
- Examen du montant des indemnités de l'ONEm ;
- Information quant au travail à temps partiel et les influences sur les indemnités ;
- Information et service concernant les réglementations d'emploi (ALE par exemple) ;
- Information si vous étiez menacé d'exclusion de l'assurance chômage (...)